

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 AVRIL 2025 A 20 HEURES

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, DUVIGNAU Carole, CUZACQ Karine, BUSTON Serge et JUZAN Marc.

Procuration : DAVERAT Xaver à DAGUERRE Chantal

Excusés : LACOUTURE Jean-Luc BUICHE Stéphane, BACHE Magali et DAVERAT Xaver

Absent : néant

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la réunion du 20 mars 2025 à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte rendu est adopté par 10 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déplacer le point 1 à l'ordre du jour en point 3 pour plus de logique dans le déroulé de la réunion. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire remercie la secrétaire de Mairie car la préparation budgétaire de cette année a été compliquée par le changement du logiciel de comptabilité.

1. Compte administratif 2024

Monsieur le Maire donne lecture du résultat du compte administratif 2024 à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 625 990,60 € de dépenses réelles dont 59 252,00 € d'opérations d'ordres

Recettes : 1 236 024,25 €

soit un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 610 033,65 € (dont 488 093,33 € d'excédent reporté et un excédent de l'exercice de 121 936,82 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 249 270,88 € dont 19 818,00 € d'opérations d'ordres

Recettes : 265 961,21 € dont 59 252,00 € d'opérations d'ordres

soit un excédent de la section d'investissement de 16 990,33 €.

Monsieur le Maire explique que le Compte de Gestion 2024 établi par le SGC de Saint-Sever est rigoureusement identique au Compte Administratif 2024.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Corinne GARDESSE, 1^{ère} adjointe et quitte la salle pour le temps du vote.

Madame Corinne GARDESSE demande au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2024. Le Compte Administratif 2024 est approuvé par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur le Maire soumet le Compte de Gestion 2024 au vote de l'assemblée. Le Compte de Gestion 2024 est approuvé par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. Affectation des résultats 2024

Monsieur le Maire soumet ensuite l'affectation des résultats au vote de l'assemblée délibérante.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	121 936,82
- un excédent reporté de :	488 093,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	

de :	610 030,65
- un excédent d'investissement de :	16 690,33
- un excédent des restes à réaliser de :	9 471,34
Soit un excédent de financement de :	26 161,67

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU	31/12/	610 030,65
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		610 030,65
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)		16 690,33

Le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2024 telle que présentée ci-dessus par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. Amortissement de la subvention d'équipement du SDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2025, au cours de laquelle il a été décidé d'accorder une subvention d'investissement au SDIS des Landes sur les exercices 2025, 2026 et 2027, il convient de prévoir le versement de ces sommes aux budgets primitifs correspondants, à savoir :

- 1 570,28 €, au titre de l'exercice 2025
- 1 962,85 €, au titre de l'exercice 2026
- 2 365,43 €, au titre de l'exercice 2027

Ces subventions d'investissement seront comptabilisées au compte 20415331. Ce compte devant être amorti par délibération (mandat au 6811/042 et titre au 280415331/040), la règle d'amortissement qui s'applique est le prorata temporis.

Un versement à l'année N donne lieu à un amortissement dès l'année N, au prorata de la période restant à courir sur l'année N, à compter du versement, et le reliquat sur l'année N+1.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- que ces sommes seront inscrites aux budgets primitifs correspondants (compte 20415331) ;
- de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées au SDIS au titre des exercices 2025, 2026, 2027 et 2028, au prorata du temps passé après versement (mandat au 6811/042 et titre au 280415331/040).

4. Taux de fiscalité 2025

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le tableau des taux de fiscalité 2025. Il rappelle qu'il avait été décidé, lors de la réunion des orientations budgétaires, de ne pas les modifier. Les taux de référence pour 2025 sont les suivants :

- Foncier bâti : 31,35
- Foncier non bâti : 25,97
- Taxe habitation : 9.44

Monsieur le Maire indique que les bases effectives prévisionnelles 2025 ont évoluées à la hausse par rapport à 2024.

En foncier bâti, elles étaient de 1 025 154 en 2024 et sont de 1 054 000 en 2025. Pour le foncier non bâti, elles étaient de 55 094 en 2024, elles sont de 56 100 en 2025 et enfin pour la taxe d'habitation, elles étaient de 39 633 en 2024 et elles sont de 38 800 en 2025.

Le produit attendu cumulé serait de 348 661 € soit 8 248 € de recettes supplémentaires par rapport à 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite maintenir les taux ou les modifier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le maintien des taux pour l'année 2025.

5. Budget primitif 2025

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le projet de budget primitif qui lui a été transmis dans le délai de 12 jours conformément à la loi, a un peu évolué.

L'amortissement de la subvention au SDIS a été rajoutée en dépenses de fonctionnement. La même somme se retrouvera en recette d'investissement et on trouvera la totalité de la subvention en dépense d'investissement.

De plus, il rappelle qu'une délibération a été prise au mois de février pour des ouvertures de crédits et ajoute qu'il convient de reporter ces sommes au budget primitif 2025.

Il explique qu'en dépense d'investissement au chapitre 20 on retrouve les trois maîtrises d'œuvre projetées (la MAM, la rénovation de la salle des fêtes et de la Mairie et le projet photovoltaïque).

Au chapitre 21, on trouve un arriéré des travaux de la salle annexe dû à une entreprise qui est en liquidation judiciaire et les travaux d'aménagement hydraulique à Lagastet, si un accord est trouvé avec le propriétaire. Il ajoute que si ces travaux sont réalisés, c'est la Communauté de Communes qui les portera et que la Commune remboursera la côte part à sa charge. Le Wifi public est prévu et sera fonction de l'évolution du réseau de téléphonie mobile. Il est également prévu d'acheter de la vaisselle pour le restaurant scolaire ainsi que des bancs (deux pour les cimetières et un pour l'école).

Monsieur le Maire explique que les dépenses d'investissement s'élèvent à 200 570,28 € avec un équilibre de recettes à 200 570,28 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 141 336,80 € en dépenses et en recettes.

6. Divers

Monsieur Marc JUZAN demande des nouvelles de CITEO, organisme avec lequel la Commune a signé une convention pour la lutte contre les déchets abandonnés. Monsieur le Maire répond que la Commune percevra environ 140 € en 2025.

Monsieur Marc JUZAN demande ce qu'il en est des fils téléphoniques qui doivent être relevés route de Haut-Mauco. Monsieur le Maire répond que cette signalisation a été faite de longue date. Monsieur Marc JUZAN ajoute que ce problème a empêché le Syndicat Adour Midouze de réaliser des travaux à cet endroit.

Proposition de la Fédération de la Course Landaise :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a été sollicitée par la Fédération de la Course Landaise afin de promouvoir les circuits touristiques des arènes. Cela consiste à autoriser les visites dans les arènes et à acquérir une signalétique relative à la course landaise. Cela oblige la Commune à former une ou plusieurs personnes afin de réaliser ces visites des arènes de la Commune.

Le montant de la signalétique s'élèverait à 1 524,00 € TTC.

Le Conseil Municipal ne juge pas opportun de donner une suite favorable à cette proposition car ce sujet ne lui semble pas prioritaire.

Monsieur Marc JUZAN émet l'idée de relayer l'information au Club taurin. Monsieur le Maire retient cette proposition.

Point RH :

Monsieur le Maire explique qu'il semblerait que Chantal GARDESSE, agent de restauration scolaire et périscolaire ne reprenne pas le 14 avril mais plutôt le 22 avril. Dans ce cas le contrat d'Hervé CHANTEFOIN qui assure actuellement son remplacement pour la partie restauration scolaire serait prolongé.

Monsieur le Maire ajoute qu'Anthony DIAZ, agent des services techniques reprend le 14 avril et que Nathalie GRULOIS, agent périscolaire polyvalent est quant à elle arrêtée jusqu'au 25 avril.

Monsieur Marc JUZAN demande si la Commune a acheté des gants de sécurité suite à l'accident dont a été victime Anthony DIAZ. Monsieur le Maire répond que des gants coque ont été achetés.

Monsieur Serge BUSTON demande si Hervé CHANTEFOIN peut poursuivre le remplacement à la cantine scolaire. Monsieur le Maire répond qu'il est disponible jusqu'aux vacances d'avril, soit le 18 avril inclus.

Elections municipales 2026 :

Monsieur le Maire évoque la modification possible du mode de scrutin. Il ajoute avoir répondu à un sondage sur le sujet. Il serait question de passer à un scrutin de liste avec parité hommes/femmes dans toutes les communes, quelle que soit leur taille.

Madame Carole DUVIGNAU se demande s'il ne faudrait pas mieux réduire le nombre de conseillers municipaux plutôt que de modifier le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants.

Monsieur Marc JUZAN indique que Monsieur le Maire a été noté « indécis » dans le sondage réalisé et publié dans la presse locale. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas indécis mais qu'il préfère réserver cette information au Conseil Municipal.

Il demande au Conseil Municipal s'il souhaite évoquer ce sujet dès maintenant ou pas. Monsieur Serge BUSTON suggère d'attendre septembre 2025 pour évoquer le prochain mandat. L'ensemble des conseillers sont d'accord avec cette proposition.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance prend fin à 19h40.